



BULLETIN D'INFOS

Janvier 2018

DANS CE NUMÉRO

- NOUVELLES CRÉATIONS d'entreprises 2017.....1
- Principales nouveautés 2018 pour les microentrepreneurs.....1
- Loi de finances 2018.....2
- Réforme du régime de protection sociale des indépendants2

NOUVELLES CRÉATIONS D'ENTREPRISES FIN 2017

« Chez Kouk »

Kokou AGAMAH - 39, Place de la République 55700 Stenay – 03.54.65.91.63

Activité : Restauration rapide – Tacos

Ouverture en 01/2018

Armurerie DETHOOR

Kévin DETHOOR - 4 rue de la Morée 55110 Villers devant Dun - 06.52.06.97.86

Activité : Création et réparation d'armes de chasse ; vente d'armes neuves et munitions, dépôt-vente d'armes d'occasion

Uniquement sur RDV

« Chez Lolo »

Laurence CHIAMULERA – 9 bis, Place J. Ferry 55700 Stenay – 06.25.53.58.40

Activité : Reprise de la friterie « Chez Coco »

Randal GAULKE

5 rue Saint Pierre 55110 Doulcon – 06.14.01.19.60

Activité : Assistance administrative et guide pour les familles – Mémoire de guerre

Ambulances DELSAUT

Sébastien CHABOTIER – 27 Rue principale 55700 Beauclair – 03.29.806.806

Activité : Reprise de l'entreprise d'ambulances et VSL

PRINCIPALES NOUVEAUTÉS 2018 MICROENTREPRENEURS

ACTIVITES	Plafond de CA (€)	Taux de cotisations sociales (%)	Seuil pour la franchise en base de TVA
* Vente marchandises * Denrées à emporter/consommer sur place * Fourniture de logements (meublés de tourisme et chambres d'hôtes)	170 000 €	12.8%	82 800€
* Prestations de services commerciales (dont location en meublé) * Prestations artisanales	70 000 €	22.0%	33 200 €
* Activités libérales	70 000 €	22.0%	33 200 €

Vous êtes microentrepreneur ? Vous souhaitez faire le point sur les nouveautés 2018 et les changements qui vont vous concerner ? Contactez-nous au 03.29.80.38.38

LOI DE FINANCES POUR 2018

Au 30 décembre 2017 a été votée la loi de finances pour 2018. En voici les principales dispositions pour les travailleurs indépendants, les créateurs et les dirigeants d'entreprise :

- **Augmentation de 1.7 point** du taux de la **CSG** sur les revenus d'activités et les revenus du capital ; **compensée** pour les travailleurs indépendants par une **baisse des cotisations maladie et allocations familiales**.
- **Majorations de retard sur les revenus estimés** des travailleurs indépendants **supprimées pour 2018 et 2019**.
- Transformation progressive du **CICE** en **allègement de cotisations patronales**.
- Baisse progressive des **taux d'imposition sur les sociétés : de 28% en 2018 à 25% en 2022**.
- A partir de **2019**, le dispositif d'exonération **ACCRE** concernera **tous les créateurs/repreneurs** d'entreprise.

RÉFORME DU RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE DES INDÉPENDANTS

Au 1er janvier 2018 :

Le RSI est supprimé et devient la « Sécurité Sociale des Indépendants ». Elle continue à gérer pour le compte du Régime Général la protection sociale des TNS (Travailleurs Non Salariés). Ses missions seront progressivement confiées au Régime Général.

Le recouvrement des cotisations est désormais piloté de façon unique par l'URSSAF pour les commerçants/artisans, tandis qu'il est copiloté pour les professions libérales par l'URSSAF et les caisses de retraite et prévoyance concernées.

Au 1er janvier 2019 :

Les nouveaux créateurs, passant d'un statut salarié à celui de TNS, continueront à percevoir les prestations par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Les TNS « antérieurs » restent couverts par leur organisme conventionné.

Au 1er janvier 2020 :

Les organismes conventionnés disparaissent, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie reprend la gestion de l'assurance maladie pour tous les assurés.

La protection sociale des artisans/commerçants est gérée en intégralité et en direct par un organisme du Régime Général.

A terme :

Prestations concernées	Artisans/commerçants	Professions libérales
Maladie	CPAM	CPAM
Prévoyance	CPAM	Caisse de prévoyance
Retraite	CARSAT	Caisse de retraite
Recouvrement cotisations sociales	URSSAF	URSSAF + caisses de retraite et de prévoyance

POUR NOUS
CONTACTER



Chemin des Groseilliers
55700 Stenay

Bureau : 03 29 80 38 38
Mail : smd@smd-eco.fr

Coordonnées L. Delahaye
Mobile : 06 18 63 43 98
Mail : lucie.delahaye@smd-eco.fr